



Garage demontable et probleme avec l ancien proprietaire

Par **marjo**, le **04/02/2009** à **15:19**

bonjour et merci a ceux qui nous repondrons.

nous avons acquis une maison en 2007

sur le terrain se trouve un hangar de 90 m2 ossature bois et tole
avec chape en beton(soit disant demontable)

le hangar n apparait pas sur les papiers de vente il n y a pas de permis de construire ni de
declaration de travaux le jourde la vente nous avons signés un papier disant que nous ne
souhaitons pas acheter le hangar et que nous laissions deux mois a l ancien proprietaire pour
le recuperer.celui ci n est jamais venu 5 mois apres la fin de son drot de venir le recuperer
nous recevons une lettre d un huissier disant que nous nous etions engagea acheter le
hangar et qu il fallait donc que nous lui donnons 3000€ dans les 15jours sinon il nous
enverrais au tribunal.il y a donc 1 semaine nous recevons un papier d avocat comme quoi
nous etions convoque au tribunal pour qu il recupere son hangar et qu nous lui donnons 800€
de dommage et que nous lui payons ses frais d avocats.car il serait venu pour recuperer son
hangar et nous arions refusé. ce qui n est pas le cas.nous ne savons pas quoi faire.merci de
nous donner des conseils.